

Décision directe

Convention de mise à disposition de locaux situés 87 avenue des déportés à Waziers entre la commune – l'association mobilité insertion solidarité

Le Maire de la ville de WAZIERS, agissant en qualité et en vertu des délibérations du Conseil Municipal du 23 juillet 2020 et du 18 décembre 2020, en application du Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122.22 modifié par Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014- art.92,

DÉCIDE

De signer la convention de mise à disposition de locaux situés 87 avenue des Déportés 59119 Waziers, entre la commune et l'association mobilité insertion solidarité dont le siège social est 34 A rue Paul Bert 59950 AUBY, afin d'y accueillir l'ACI.

Loyer mensuel est de 250€ révisé annuellement.

Annexe : convention

Fait à WAZIERS, le 16 JANVIER 2023
Le Maire,
Laurent DESMONS

